

SERVICE DECHETS ET ENVIRONNEMENT

RAPPORT D'ACTIVITES 2016



Présentation générale :

La Communauté de Communes de la Haute Somme a la compétence "Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés". La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) et des emballages est réalisée en régie. Leur traitement est assuré par le SMITOM du Santerre. (Rosières en Santerre)

La C.C.H.S. dispose par ailleurs de 3 déchèteries sur son territoire.

1. La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles :

La collecte est effectuée en régie sur l'ensemble du territoire.

1.1 Le Parc Roulant lié à la collecte des déchets :

- ✓ 7 bennes à ordures ménagères (BOM) Monoflux, dont un mulet
- ✓ 2 BOM Bi-Compartmentée, dont un mulet

En 2016, la C.C.H.S. a fait l'acquisition de deux nouvelles BOM :

- ✓ Une BOM pour la collecte des OMR acquise via l'UGAP pour un coût de 178 359 € TTC en remplacement d'une BOM de 2002
- ✓ Une BOM Bi-compartmentée pour la collecte du tri sélectif acquise par Marché Public pour un cout de 261 318 € TTC en remplacement la BOM Bi-compartmentée de 2005. Cette dernière a bénéficié d'une subvention de 54 441 € du Conseil Départemental.

La subvention est allouée pour l'acquisition d'une BOM au fonctionnement plus respectueux de l'environnement. La BOM est en effet équipée d'un système « pack-ion » permettant des économies de carburant en faisant fonctionner la cinématique via le pack-ion plutôt qu'avec le moteur thermique . On constate 12.5 litres/100 kms de consommation en moins.

La BOM fait uniquement de la collecte en sac, l'économie de carburant serait supérieure avec le même système sur une collecte des OMR plus énergivore.

1.2 Le mode opératoire :

Toutes les communes bénéficient d'une collecte en porte à porte une fois/semaine.

Elle est effectuée sur les 60 communes par 2 à 4 équipes/jour, sur 5 jours :

- 3 équipes le lundi et jeudi
- 4 équipes le mardi et mercredi
- 2 équipes le vendredi

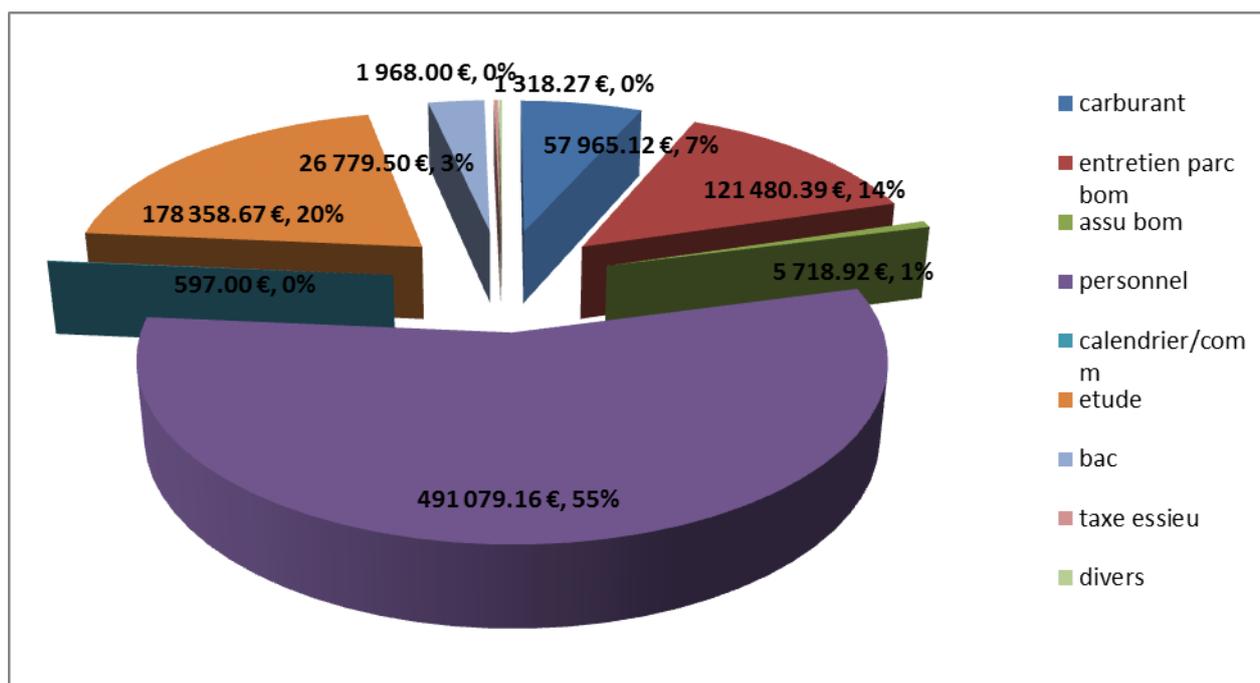
Chaque équipe est constituée d'1 chauffeur et de 2 ripeurs.

L'ensemble des tonnages collectés est vidé au C.S.D.U de Nurlu.

1.3 Le coût de la collecte des OMR :

L'ensemble des communes est collecté en régie pour un coût annuel de 885 265 € (hors investissement et remboursement de prêt).

Répartition des coûts de collecte



1.4 La collecte en bac roulant :

La C.C.H.S. a en charge la livraison et la maintenance du parc de bacs roulants sur les 60 communes. 329 opérations ont été effectuées par le personnel.

Le volume des bacs distribués est affecté en fonction de la constitution du foyer ou de l'activité pour les associations, entreprises, salle des fêtes :

- ✓ 1 à 2 personnes : 120 Litres
- ✓ 3 à 4 personnes : 240 Litres
- ✓ 5 personnes et plus : 360 litres
- ✓ associations, salle des fêtes, entreprises ... : 660 Litres

1.5 Le traitement des OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) :

Le traitement des OMR se fait par enfouissement au C.S.D.U de la Coved situé à Nurlu.

Le coût de traitement est de 674 829 € pour 7 940 tonnes collectées.

2 . La collecte du tri sélectif des emballages :

2.1 Le mode opératoire :

Le tri des emballages effectué par les administrés est de type Bi-Flux.

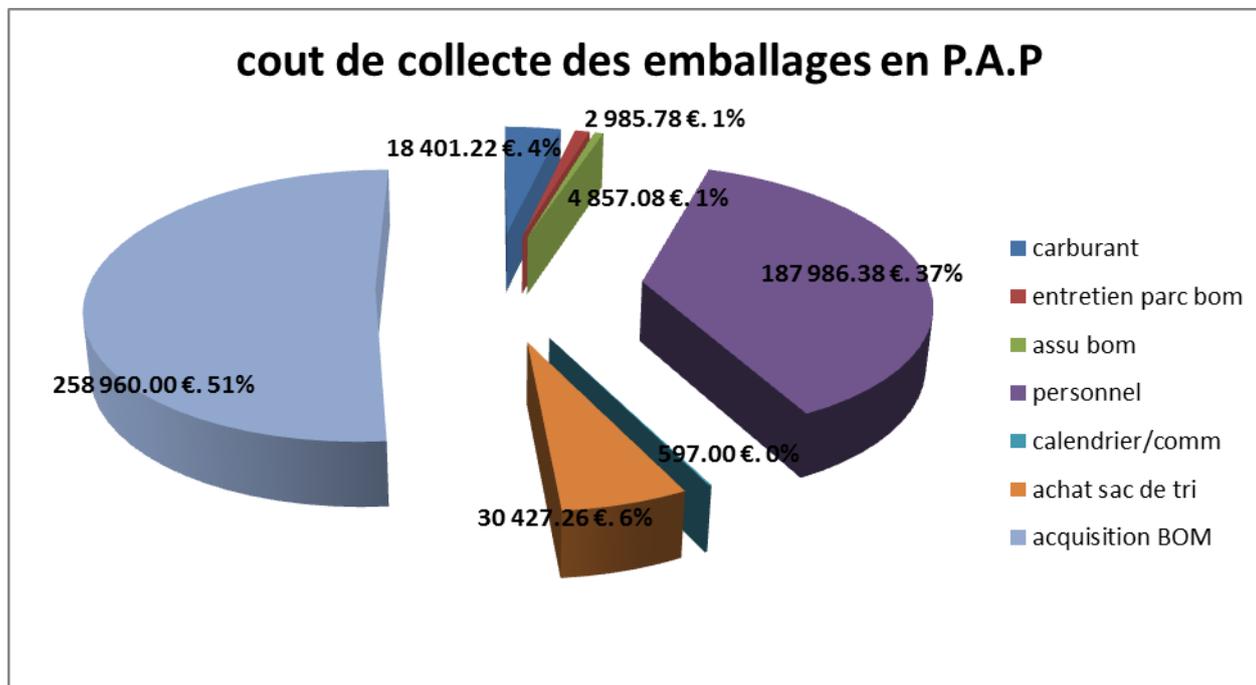
L'ensemble des communes est collecté une fois toutes les deux semaines à l'exception de Péronne, qui est collecté toutes les semaines.

La collecte sur les 59 communes (hors Péronne) est assurée en régie par 1 équipe du lundi au jeudi sur 2 semaines, en benne Bi-compartmentée.

La collecte est assurée en régie par 2 équipes le vendredi pour la seule commune de Péronne, avec 2 BOM monoflux (1 BOM collecte les sacs Jaunes, 1 BOM collecte les sacs bleus).

Les équipes sont constituées d'1 chauffeur et de 2 ripeurs.

2.2 Le coût de la collecte emballages :



2.3 Le tri des emballages :

	Centre de tri SMITOM	
	Tonnage	%
acier	67.240	5.48
alu	6.062	0.49
plastiques	134.499	10.63
E.L.A	18.504	1.51
E.M.R	199.200	16.23
J.M.R	528.142	43.03
gros de magasin	116.166	9.46
refus de tri	157.622	12.84
	1227.435	

2.4 Le coût du traitement (tri) et les recettes des emballages collectés :

Le coût de traitement pour les emballages est lié au mode de collecte.

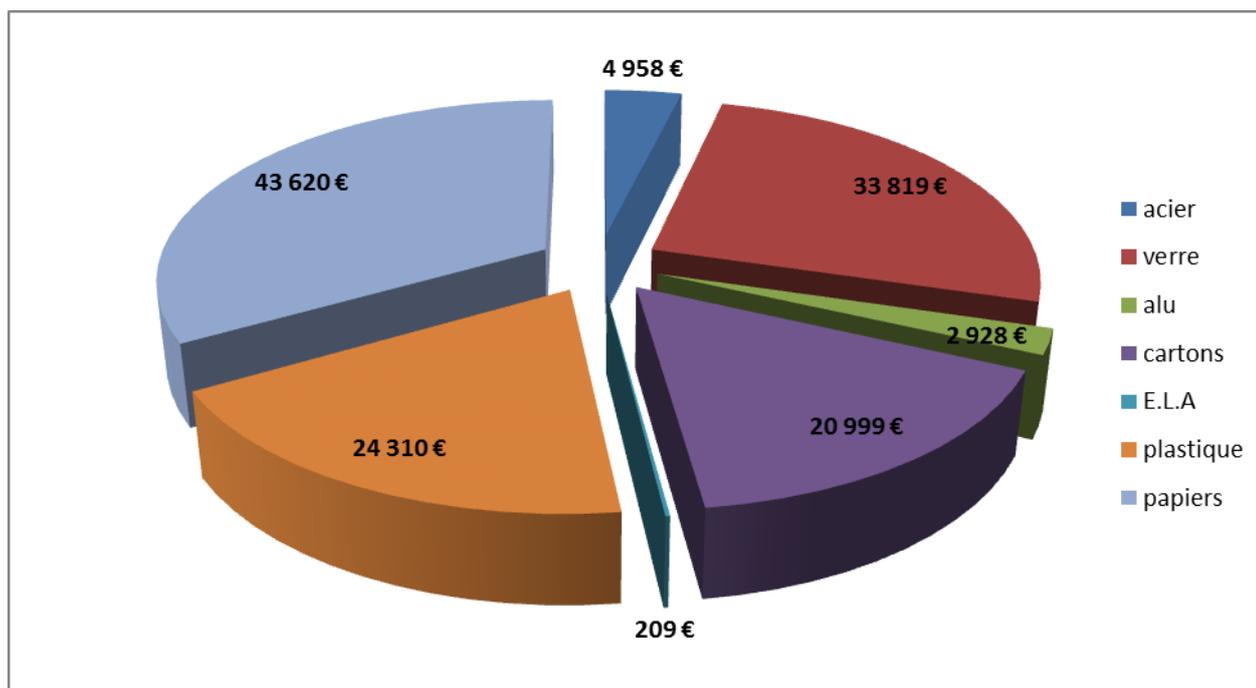
Le coût du tri à la tonne triée est de 170 € sur le centre du SMITOM.

Le coût de traitement est de 408 570 € pour les 1 227 tonnes triées.

Le traitement est pris en charge par le SMITOM (compétence traitement). Il comprend également des frais de gestion et d'investissement.

2.5 La revente des matériaux issus de la collecte des emballages :

La revente des matériaux aux différents repreneurs est de 158 084 €.



2.6 Les soutiens à la tonne triée :

- ✓ La C.C.H.S est liée par contrat à l'éco-organisme ADELPHÉ en charge de la reversion des fonds collectés auprès des producteurs d'emballages (hors papiers). Ces fonds sont versés aux collectivités, notamment comme soutien à la collecte. Les soutiens versés à la C.C.H.S. sur l'année 2016 sont de 225 811 €.
- ✓ Depuis 2009, Ecofolio est l'éco-organisme en charge de la reversion des fonds collectés auprès des producteurs de déchets liés aux filières Papiers/cartons. Les soutiens versés pour l'année 2016 sont de 7 313 €.

3 Les déchèteries :

La C.C.H.S est dotée de 3 déchèteries sur son territoire :

- ✓ 2 sur Péronne :
 - La déchèterie du Mont Saint-Quentin, route d'Athènes
 - La déchèterie de la chapelette (ouverte en 2016 d'avril à octobre).
- ✓ 1 sur Roisel, rue de la gare.

La C.C.H.S a le projet de créer une nouvelle déchèterie sur le secteur de Combles.

3.1 le gardiennage :

Le gardiennage des déchèteries est assuré en régie, avec un gardien titulaire pour les deux déchèteries principales. Le gardiennage de la déchèterie de la Chapelette est assuré par des agents du service déchets.

3.2 Les horaires d'ouverture :

Pour les déchèteries du Mont Saint-Quentin et Roisel :

- ✓ Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : de 14 h à 17 h de novembre à mars
de 14 h à 18 h d'avril à octobre
- ✓ Mercredi/ samedi : de 10 h à 12h
- ✓ Le dimanche : de 10 h à 12 h d'avril à octobre

Pour la déchèterie de la Chapelette :

- ✓ Le mercredi : de 10 h à 12h
- ✓ Le mercredi, vendredi et samedi : de 14h à 18 h

3.3 Fréquentation sur l'année :

- ✓ 2 962 entrées pour la déchèterie de la Chapelette de Péronne
- ✓ 18 080 entrées pour la déchèterie de Roisel
- ✓ 36 625 entrées pour la déchèterie du Mont st-quentin de Péronne
dont 2 259 du canton de Combles et 1 905 du canton de Roisel

3.4 Les déchets acceptés :

FLUX	Mont Saint-Quentin	Roisel	La Chapelette
Encombrants	Oui	Oui	Oui
Déchets Verts	Oui	Oui	Oui
Gravats	Oui	Oui	Oui
Ferraille	Oui	Oui	Oui
Papiers/Cartons	Oui	Oui	Non
D.D.S.*	Oui	Oui	Non
D.E.E.E.**	Oui	Oui	Non
Huiles vidanges	Oui	Oui	Non
Huiles végétales	Oui	Non	Non
Pneus	Non	Oui	Non
batteries	Oui	Oui	Non

* D.D.S. : Déchets Diffus Spéciaux (peintures, acides, bases, radiographie...)

**D.E.E.E. : Déchets d'Équipement Électrique et Électronique

3.5 les prestataires pour le transport et/ou le traitement des déchets :

En septembre 2015, la C.C.H.S. a étendu sa régie de transport des bennes déchèteries à l'ensemble du territoire. Cette extension a obligé la C.C.H.S. à réduire les flux de bennes à transporter en régie.

Ainsi, la C.C.H.S. ne fait plus en régie que le flux des encombrants. Ce flux a pour exutoire la C.S.D.U de Nurlu.

Tous les transports des autres flux vers leurs filières de traitement sont réalisés par des prestataires.

3.6 Les prestataires pour le transport et le traitement des flux :

FLUX	Transport	Lieu de Traitement
Encombrants	régie	CSDU de Nurlu
Déchets Verts	Gurdebeke	CSDU de Lihons
Gravats	Gurdebeke	CSDU de Lihons
Ferraille	Haubourdin	Haubourdin St Quentin
Papiers/Cartons	Haubourdin	Haubourdin St Quentin
D.D.S	Ortec	Ortec St Quentin

3.7 Les prestataires hors marchés publics :

Quelques filières de traitement des déchets issus des déchèteries font l'objet de convention pour la collecte et le traitement. Ces filières sont mises en place au niveau national avec des organismes agréés par l'état.

Chaque organisme est financé par une éco-participation des usagers à l'achat d'un objet divers.

Par exemple, l'éco-participation pour l'achat d'une ampoule permet la mise en place de la filière de collecte, transport et traitement des lampes usagées (Recylum) à titre gracieux dans les déchèteries.

Ainsi les flux ci-dessous n'engendrent aucun coût de transport et de traitement, et font même l'objet de recettes pour certains (D.E.E.E. et batteries) :

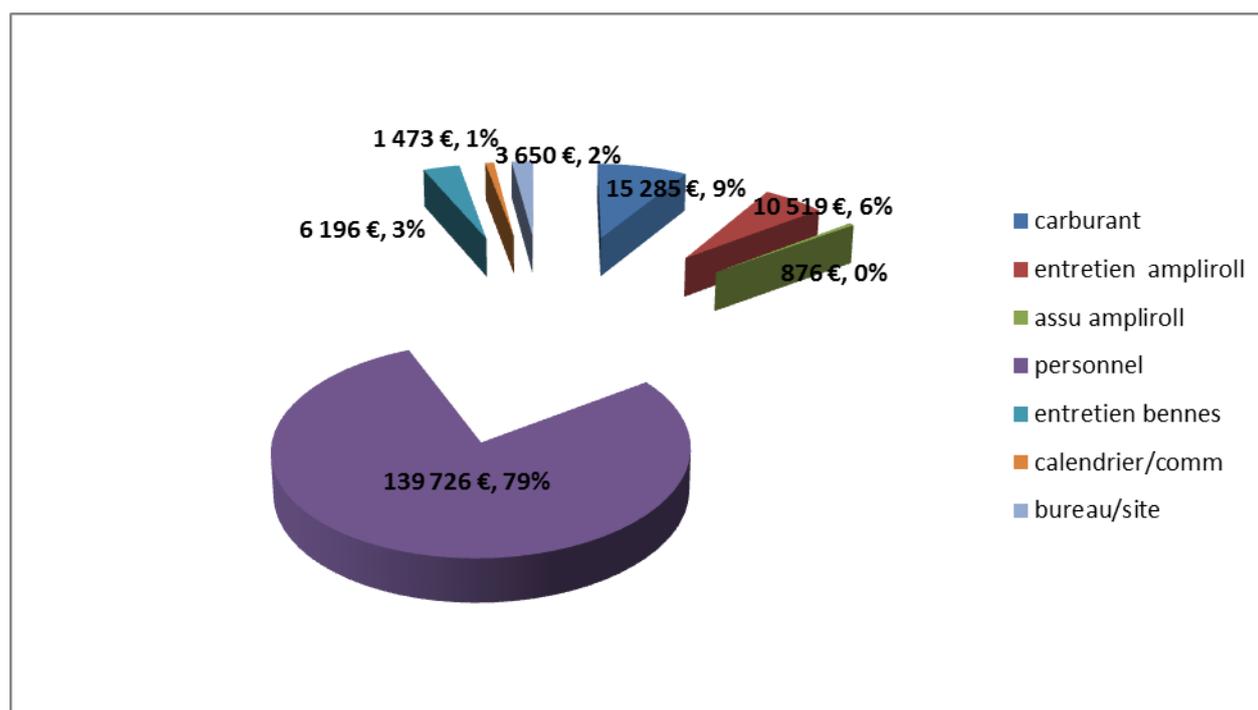
- ✓ Pneus : ALIAPUR
- ✓ D.E.E.E. : A.I.R. et ECOSYSTEME
- ✓ Ampoules et lampes : RECYLUM
- ✓ Huiles Moteurs : S.R.H.H.U.
- ✓ Huiles végétales : ECOGRAS
- ✓ Batteries : RECYLEX

3.8 Les tonnages collectés en 2016 :

Flux	tonnage
Encombrants	3 089,46
Déchets Verts	2 314,99
Gravats	2 008,16
Ferraille	81,88
Papiers/Cartons	53,14
D.D.S	54,02

Flux	Tonnage, litres, unités
batteries	2,4 T
Huiles moteurs	5 600 L
Huiles végétales	400 L
Pneus	1 200 u

3.9 Répartition du coût du gardiennage et de la régie de transport :



Le coût de la régie de transport seul est estimé à 63 662 €/an (1 véhicule et 1 chauffeur).

3.10 Coût de transport et traitement des flux par prestataires:

FLUX	Transport	Coût transport	Coût traitement
Encombrants	régie	63 662 €	201 122 €
Déchets Verts	Gurdebeke	27 621 € HT	34 660 € HT
Gravats	Gurdebeke	13 489 € HT	8 428 € HT
Ferraille	Haubourdin	2 310 € HT	recette
Papiers/Cartons	Haubourdin	2 010 € HT	recette
D.D.S.	Ortec	24 004 € HT *	

* : prestation avec coût à la tonne transport compris.

3.11 Le partenariat avec Artois Insertion Ressourcerie :

Le partenariat entre la C.C.H.S. et Artois Ressourcerie Insertion (A.I.R.) a été renouvelé avec une subvention allouée de 52 012 €.

Ce partenariat comprends deux missions :

- ✓ Mission de débarras chez les particuliers sur demandes
- ✓ Enlèvement des D.E.E.E. sur les déchèteries du Mont Saint-Quentin de Péronne et la déchèterie de Roisel

Bilan de l'activité A.I.R. en 2016

Activité apports volontaires en déchèteries

Poids entrant	Poids Tri	Poids valorisation	Poids réparation	Poids Déchèteries
131.4 T	4	65.4 T	58.4 T	3.6 T

Activité débarras

Poids entrant	Poids Tri	Poids valorisation	Poids réparation	Poids Déchèteries
269.6	4.7	162.9 T	96 T	5.8 T

3.12 Les recettes liées à la reprise des matières issues des déchèteries :

FLUX	Recettes liées	Prestataire
Ferraille	35 184 €	Gurdebeke
Papiers/cartons	8 416 €	Haubourdin
D.E.E.E.	19 382 €	A.I.R. pour eco-système
Batteries	1 213 €	Recylex
D.D.E.	19 382 €	OCAD3E (avec AIR)

4 : Le compostage individuel :

25 composteurs ont été livrés sur demande à nos administrés.

Deux modèles de composteurs sont proposés :

- ✓ Bois de 1000 litres à 25 €
- ✓ Plastique de 420 litres à 15 €

Tous les composteurs ont fait l'objet d'une information sur la bonne utilisation de celui-ci par M. Gabriel LEFEVRE, Maître composteur, lors de sa livraison ou de son retrait au centre technique.